

CLARANOVA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37.531.855,50 €
Siège social : 89/91 Boulevard National – Immeuble Vision Défense – 92250 La Garenne-Colombes
329 764 625 RCS Nanterre

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion (inclus dans le rapport financier annuel, lui-même inclus dans le document de référence 2016/2017) soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de surveillance s'est appuyé, dans le cadre de sa mission, sur les travaux du Comité d'audit. Sur la base de ces travaux, le Conseil de surveillance a examiné les comptes présentés par le Directoire, et échangé avec les Commissaires aux comptes.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 87 334 926,55 euros

Chiffre d'affaires : 14 446 084,50 euros

Résultat de l'exercice : 53 250 459,35 euros

Par ailleurs, le Conseil de surveillance reconnaît avoir eu connaissance des comptes consolidés.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Fait à La Garenne-Colombes

Le 29 septembre 2017

La Présidente du Conseil de surveillance
Caroline BOURAINE LE BIGOT